

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Domaine départemental du Mont Paon - Convention avec la commune de Fontvieille pour la conservation et l'exposition de la collection archéologique extraite du castrum du Mont Paon.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

VU la délibération n°8 du conseil municipal de Fontvieille du 22 janvier 2019 autorisant son maire à signer les conventions permettant le prêt des objets exposés au Château de Montauban,

CONSIDERANT que le Département est propriétaire de la collection issue des fouilles archéologiques du domaine départemental du Mont Paon,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport, permettant à la commune de Fontvieille de conserver et d'exposer la collection archéologique extraite du domaine départemental du Mont Paon, et tout acte afférent.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**